

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU
DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU **PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande introduite par **Monsieur et Madame NATALIS-GAZZOTTI Michel et Claire**, demeurant Avenue Laboulle, 131 à 4130 Esneux en vue d'obtenir le **permis unique** pour :

Construction d'une habitation unifamiliale équipée d'un système d'épuration individuelle placé en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout

Situation : Chemin de la Ferme modèle 18A à 4130 Esneux

Parcelle cadastrée : 1^e division, ESNEUX, section A n°323A2, 323B2.

Le projet déroge au Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Implantation inférieure à 5m par rapport aux limites parcellaires de fond;
- Toiture plate;
- Remblais à moins de 2m des limites du bien;
- Matériaux utilisation du béton pour le parement et la toiture verte;
- Projet situé en zone karstique.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage) à Tilff

- Ouverture de l'enquête le 29 septembre 2025

- Clôture de l'enquête le 13 octobre 2025 à 10 heures

Les réclamations et observations sont à envoyer :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le jeudi jusqu'à 19 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service urbanisme au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement, Monsieur Antoine FONTAINE ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Conseiller en environnement (04/380.93.36), de la Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué : Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège - ☎ 04/224.54.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Esneux, le 29 septembre 2025

La Bourgmestre,
Laura IKER

